

NEUFCHÂTEAU Conseil communal

La publication de l'avis officiel en question

Le chef de file de la minorité n'a pas trouvé d'avis d'enquête publique dans le bulletin communal. Or un échevin aurait acté la publication.

● **Sébastien ÉTIENNE**

Le conseil communal de Neufchâteau, convoqué jeudi, quelques jours à peine après les élections, a débuté calmement. Mais la polémique est arrivée sur un point a priori anodin. Le conseil avait à approuver la clôture de l'enquête publique relative à l'élargissement de la Route d'Assenois à Hamipré, et plus précisément l'incorporation dans le domaine public d'une parcelle d'une centaine de mètres carrés pour permettre aux habitants un raccordement aux égouts et à la voirie.

Pour éviter tout conflit d'intérêts, l'échevin François Huberty, qui a travaillé sur ce dossier mais en tant qu'architecte, s'est retiré. Mais c'est un autre aspect qu'a soulevé le chef de file de la minorité Yves Evrard. La délibération fait état d'une publication de l'avis d'enquête aux valves de l'administration communale, sur la voie publique, dans le bulletin communal, dans « L'Ave-

nir » ainsi que sur le site internet communal. Mais Yves Evrard s'est étonné de ne rien avoir trouvé dans le bulletin communal alors que la publicité est actée par un document signé par l'échevin Christian Grandjean. D'où une interpellation à l'égard de l'échevin et du collègue.

« Vous êtes incapables de nous répondre, s'est exclamé Yves Evrard. Un échevin peut avoir un conflit d'intérêts dans ce dossier, vous signez des documents contraires à la réalité. C'est grave, vous ajoutez cela à la suspicion ambiante. »

Le bourgmestre Dimitri Fourny a promis de vérifier. « De bonne foi, l'échevin a signé ce qu'on lui a présenté », a défendu le bourgmestre. Une

interruption de séance a finalement eu lieu afin de vérifier si l'avis avait été publié dans le bulletin communal.

Mais il n'a pas été trouvé. Le point a au final été reporté. Yves Evrard évoquant un « petit poto-poto » au sein du collège.

Mais c'est le directeur général qui a conclu en tant que responsable de l'administration : « S'il y a une erreur, je l'assumerai. »

Deux versions pour la plaine du jeu au Sart

La minorité, via Yves Evrard, a aussi amené le sujet de la création d'une plaine de jeu au Sart. Et ce suite à un courrier, adressé à la veille des élections, aux habitants du village, par le groupe Agir Ensemble (liste de Dimitri Fourny) évoquant une divergence avec la minorité sur ce dossier.

L'échevin François Huberty

s'est aussi retiré car propriétaire d'un terrain où pourrait s'installer cet espace. Pour le reste, difficile d'y voir clair.

Autant Dimitri Fourny qu'Yves Evrard évoque une discussion entre eux deux à ce sujet, mais dans les couloirs... du Parlement wallon. Chacun estime que l'autre tient un double discours dans un dossier avec des intérêts privés.

Le point déposé par la minorité a été rejeté par la majorité, tandis que la majorité a déposé son propre point à ce sujet pour confirmer qu'un projet était dans les cartons.

Mais outre ces deux points plus polémiques, notons cependant que d'autres ont été adoptés à l'unanimité comme la décision de la désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur partagé avec la ville de Bastogne. ■

VITE DIT

Paulette De Decker conseillère en bout de course

L'effet domino aura joué jusqu'au bout. Paulette De Decker est officiellement devenue jeudi nouvelle conseillère de la minorité en remplacement de Tom Salmon (qui a quitté la commune). Et ce alors que la législature touche à sa fin. Car sauf imprévu ou recours prolongeant les choses, le nouveau conseil communal sera installé début décembre. L'intéressée était 10^e et dernière suppléante suite au scrutin de 2012 (la 9^e suppléante, Nicole Zeler, ayant décliné le mandat). Elle n'était plus non plus candidate pour les élections de 2018.

Un supplément pour la base de loisirs

Une nouvelle modification budgétaire était soumise au conseil. Elle reprend des honoraires à hauteur de 180 000 € pour l'aménagement de la base de loisirs. Un projet qui n'a pas les faveurs de la minorité. Le bourgmestre Dimitri Fourny évoque un retour direct pour la Ville. La modification budgétaire n'a pas été approuvée par la minorité

L'opposition se plaint du manque de séances

À plusieurs reprises, Yves Evrard a déploré de devoir approuver des décisions de principe, alors que leurs implications sont antérieures à la tenue du conseil (aides

communales, ordre du jour d'assemblée générale d'intercommunale qui a déjà eu lieu). Le chef de file de la minorité évoquant le code de la démocratie locale préconisant 10 conseils com-

munaux par an. « Cette année, nous en sommes à 5 et l'an dernier, il n'y a eu que 7 », a calculé Yves Evrard estimant que ceci peut amener à être mis devant le fait accompli. ■

BERTRIX Conseil communal

Marchés annuels et taxes inchangés

Les marchés annuels pour différentes fournitures ou entretiens ne subissent aucun changement. Idem pour les montants de la taxe sur les déchets.

● **Yvon JUSSERET**

Au programme de cette dernière séance de la mandature, on trouvait une petite vingtaine de points concernant les marchés annuels pour lesquels les conseillers ont marqué leur unanimité. À titre d'exemples, on pouvait retrouver les montants suivants : pour la fourniture de matériels sanitaires (5 000 €), pour le service, le nivellement et l'empierrage (10 000 €), pour la fourniture de matériaux de construction (5 000 €), pour la fourniture d'outillage voirie, forêt et patrimoine (10 000 €) ou encore pour l'entretien des



L'ancien centre culturel sera démoli pour faire place à un espace convivial.

ÉGA

chaudières (10 000 €).

Règlement-taxe des déchets

Au niveau de l'enlèvement des immondices, la Commune de Bertrix est arrivée à un coût-vérité de 97 %, ce qui constitue un score jugé satisfaisant dans la marche à suivre. Quand il a été question du règlement-taxe sur la collecte et le traitement des

déchets dans le cadre du service ordinaire de collecte, certaines voix se sont élevées. Notamment celle de Jean-Pierre Graisse (minorité). « Je voterai contre car il n'y a aucune volonté de mettre en place un système pour réduire le volume des déchets en appliquant notamment une taxe au poids », martèle-t-il. Le bourgmestre Michel Hardy lui répond : « Ceux qui

avaient adopté ce projet l'ont abandonné », affirme-t-il. Le bourgmestre qui précise aussi que, sans abandonner le système des duo-bacs, des essais sont en cours pour adopter parallèlement une collecte par sacs pour les PMC.

En ce qui concerne les coûts inchangés pour les duo-bacs, le citoyen paie annuellement 150 € pour une personne, 215 € pour un ménage de 2 à 4 personnes, 78 € pour un emplacement de camping ou encore 150 € pour les gîtes de 1 à 5 personnes.

Démolition et rénovation

Le projet de démolition de l'ancien bâtiment du centre culturel est revenu sur la table des conseillers en raison d'une soumission dépassant le montant de l'estimation. Finalement, on passe de 137 940 € à 154 759 €. Pour rappel, à l'emplacement actuel rue de la Gare, il est prévu d'y installer un espace convivial et arboré.

Dans un tout autre ordre, les conseillers ont approuvé l'avant-

projet de rénovation de l'école communale de Rossart. Le tout pour un montant de 698 921 € avec un subside de 419 352 €.

Lire et écrire ?

Jean-Pierre Graisse (minorité) propose aux conseillers d'analyser les modalités pour le retour de l'ASBL Lire et Écrire sur le territoire communal. Le bourgmestre Michel Hardy signale à ce propos : « Cette ASBL a été fondée à Bertrix dans les locaux du CPAS sur la place. Puis les membres sont partis d'une manière peu cavalière vers Libramont sans rien dire », signale-t-il. Présidente du CPAS, Vincianne Pierrard ajoute que lors de la réunion avant les élections, il a été précisé qu'on allait analyser les besoins et nécessités. L'échevin Denis Collard ajoute : « Il n'a jamais été question pour personne de nier le problème en lui-même et qu'il n'y a aucune raison de dire non à un tel projet ». Michel Hardy conclut le débat en signalant que tout sera analysé dans le cadre du plan de cohésion sociale. ■